



Envoyé en préfecture le 08/03/2024  
Reçu en préfecture le 08/03/2024  
Publié le 17/03/24  
ID : 048-200069151-20240307-DELIB\_2024\_038-DE

République française  
Département de la Lozère  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 07 mars 2024 à 18 heures

Date de Convocation 29 février 2024

<p>Membres en exercice : 35</p> <p>Présents : 20 Votants : 29 Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille Vingt-quatre et le 07 mars, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p><b>Présents</b> : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Patrick BOSC, Régine DOUSSIÈRE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Vincent PRATLONG, Gilles VERGELY,</p> <p><b>Représentés</b> : Bdeia AMATUZZI pouvoir à Alain ARGILIER, Damien ARMAND pouvoir à Serge GRASSET, Martine BOURGADE pouvoir à Flore THEROND, Michel CAPONI pouvoir à Claudie MARTIN-PASCAL, Marie-Thérèse CHAPELLE pouvoir à Gérard PÉDRINI, Sébastien MOREAU pouvoir à Pierre HERRGOTT, Roselyne PRADEILLES pouvoir à Sylvette HUGUET, Bernard RIEU pouvoir à Christian ALBARIC, Gisèle ROSSETTI pouvoir à Serge VEDRINES,</p> <p><b>Excusés</b> : François ROUVEYROL, Emmanuel ADELY, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Martine BOURGADE, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Michel COMMANDRE, Jaclyn MALAVAL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Daniel REBOUL, Bernard RIEU, Gisèle ROSSETTI, Jean WILKIN</p> <p><b>Absents</b> :</p> <p><b>Présents non votants</b> :</p>
---	---

Secrétaire de séance : Madame Claudie MARTIN-PASCAL

DELIB-2024-038 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 - BUDGET ANNEXE MAISONS DE SANTÉ

Le Conseil communautaire,

APRÈS l'approbation du Compte Administratif du Budget annexe Maisons de santé de la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes pour l'exercice 2023,

CONSTATANT que le Compte Administratif 2023 du Budget annexe Maisons de santé fait apparaître les résultats suivants :

Budget principal	Résultat de clôture 2023	Résultat des reports	Résultat net
Investissement	- 128 326,29	0	- 128 326,29
Fonctionnement	516,11		516,11
Total	- 127 810,18		- 127 810,18

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

**PROPOSE** de constater le déficit de la section d'investissement pour un montant de **128 326,29€** (dépense au 001) ;

**PROPOSE** d'affecter l'excédent de fonctionnement en section d'investissement, pour couvrir une partie du besoin de financement de la section soit **516,11€** (recette au 1068) ;

**APPROUVE** l'affectation des résultats proposée, ceux-ci seront repris au Budget Primitif 2024.

**Le Président,**  
Henri COUDERC



**Le secrétaire de séance,**  
Claudie MARTIN-PASCAL



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).